

## Où se procurer un modèle de contrat de travail pour l'emploi d'un assistant maternel ?

**Vous devez obligatoirement rédiger un Contrat de travail à Durée Indéterminée (CDI) lors de l'embauche de votre assistant maternel agréé. Le contrat formalise l'ensemble des points sur lesquels vous vous êtes mis d'accord pour l'accueil de votre enfant.**

**Le recours au Contrat à Durée Déterminée (CDD) est possible uniquement dans certains cas énumérés par la loi** comme pour le remplacement de l'assistant maternel agréé absent (maladie, congés, formation, etc.).

Le contrat concrétise les accords entre votre assistant maternel agréé et vous sur les conditions d'accueil de votre enfant. Il constitue une garantie pour les deux parties.

- Le contrat contient des mentions obligatoires.
- Il doit être établi en deux exemplaires, daté et signé par votre salarié et vous.
- N'oubliez pas de parapher (inscrire vos initiales) au bas de chaque page du contrat.
- Un contrat de travail doit être établi par enfant gardé.
- La rédaction du contrat de travail n'engage la responsabilité que des seuls signataires.

Vous pouvez vous procurer des modèles de contrat de travail auprès de différents organismes :

- sur le site de Pajemploi : [www.pajemploi.urssaf.fr](http://www.pajemploi.urssaf.fr)
- sur le site de Mont de Marsan Agglomération : [www.montdemarsan-agglo.fr](http://www.montdemarsan-agglo.fr) (En 1 clic/CIAS/RAM)
- auprès de diverses associations et syndicats d'assistants maternels, notamment les signataires de la Convention Collective : FEPEM, CFDT, CFTC, CGT, FGTA/FO, SPAMAF.

Le modèle de contrat-type disponible sur [www.montdemarsan-agglo.fr](http://www.montdemarsan-agglo.fr) est proposé par le réseau des RAM des Landes. Il a été élaboré en collaboration avec la DIRECCTE afin de faciliter les relations contractuelles. **Ce contrat est un contrat de droit privé, toute autre disposition plus favorable ayant fait l'objet de négociations entre les deux parties devra être ajoutée à ce document.**

**Ce modèle de contrat est un exemple qui ne saurait engager la responsabilité des parties ayant concouru à sa réalisation.** Ainsi Le Relais Assistantes Maternelles du Marsan se dégage de toute responsabilité quant au choix du modèle du contrat par le particulier employeur ou l'assistant maternel et quant aux éléments manuscrits apportés sur celui-ci.

Vous pouvez également vous procurer la Convention Collective Nationale des Assistants Maternels du Particulier Employeur sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)